

# Un « Open Bidouille Camp » à Saint-Brieuc

**En quoi consiste un « open bidouille camp » ?**

C'est un concept qui vient des Etats-unis, et qui a été importé récemment en France, en 2012, sous le nom de « Open Bidouille Camp ». « Open » pour la gratuité et l'esprit du « libre » qui anime la manifestation, « Bidouille », pour le fait de bricoler, d'apprendre en faisant, et « Camp » pour le plein air. Un « open bidouille camp » est une journée durant laquelle des ateliers sont proposés au grand public, tous gratuits et organisés par des bénévoles, dans un esprit de partage de connaissances et de partage de savoir-faire, d'implication des citoyens sur le territoire, et qui répond à une charte précise. On pourra y découvrir tout un panel d'activités, en fabriquant des objets, en bricolant etc. Les « open bidouille camps » sont très liés au milieu du numérique et du « libre », aux FabLabs, à l'éducation populaire. Celui-ci est organisé ici par un collectif d'associations dans lequel on retrouve Les Petits Débrouillards, Le Centre d'Etudes et d'Actions Sociales des Côtes d'Armor, et la Matrice, l'espace de coworking (travail partagé, ndlr) de Saint-Brieuc.

**Concrètement, quel sera le programme de la journée ?**

Nous proposons une trentaine d'ateliers, dans des domaines aussi divers que la couture, la cuisine, l'informatique, le jardinage... tous gratuits. On pourra par exemple fabriquer des nichoirs à oiseaux, des ruches avec des palettes, utiliser une imprimante 3D, créer son dentifrice, fabriquer des marionnettes, apprendre à cuisiner des fênes de légumes, bricoler son vélo, installer des logiciels libres sur son ordinateur... Le programme est varié.

En parallèle, il y aura également des cafés-débats sur des

thèmes citoyens en lien avec la démocratie et le bien commun. Et à partir de 16 heures, une « disco soupe » sera organisée (épluchage, préparation et dégustation de la soupe ensemble, à base de légumes déclassés, et en musique), jusqu'à 22 heures.

**Est ce qu'un événement de ce type sera reconduit l'année prochaine ?**

C'est la première fois qu'une ville moyenne de la taille de Saint-Brieuc organise un « Open Bidouille Camp ». D'habitude cela se déroule dans des villes plus grandes comme Bordeaux, Brest, Genevilliers... En deux mois et demi, nous avons réussi à le mettre sur pied, avec une trentaine d'ateliers organisés et une cinquantaine de bénévoles ! Vu l'engouement, cela devrait engendrer la motivation ou le besoin nécessaire pour en organiser un deuxième l'année prochaine !

---

## **Affaire Morfoisse : les algues vertes toujours en cause**

Le 22 juillet 2009, vers 16 heures, sur la route Launay-Lantic / Binic, Thierry Morfoisse, au volant d'un camion, est victime d'un infarctus du myocarde qui lui sera fatal. Il venait de transporter et de décharger des bennes remplies d'algues vertes en décomposition, provenant de la plage de Binic. Pointées du doigt dans cette affaire, les ulves, et notamment l'un des gaz qui s'échappe lors de leur décomposition : le sulfure d'hydrogène (ou hydrogène sulfuré, H<sub>2</sub>S). Pour la famille de Thierry Morfoisse, les associations

environnementales et des scientifiques, ce serait ce gaz qui, en étant libéré brutalement, aurait causé l'infarctus du myocarde dont a été victime Thierry Morfoisse, qui ne portait pas d'équipement spécifique de protection ce jour-là, ni de détecteur de H<sub>2</sub>S, comme c'est la règle aujourd'hui. Les analyses toxicologiques post-mortem ont notamment montré un taux d'hydrogène sulfuré de 1,4 mg par litre de sang, ce qui est correspond à une exposition « massive ». « *Le rôle des gaz asphyxiants dans le déclenchement de perturbations cardiovasculaires, notamment dans l'induction d'angines de poitrines et d'infarctus du myocarde, est reconnu de longue date sur le plan scientifique par les spécialistes la prévention* », mentionne ainsi le docteur Claude Lesné, médecin et spécialiste de la toxicité des produits aériens, dans une note qu'il a rédigé le 4 avril 2014 et intitulée *Intoxication au sulfure d'hydrogène et infarctus du myocarde : une relation connue, observée et publiée depuis 60 ans*. Le spécialiste suit l'affaire de près, et a rédigé un rapport qui sera remis au juge d'instruction le 25 avril, jour où la famille Morfoisse, qui a déposé plainte contre X pour homicide volontaire en 2010, sera une nouvelle fois convoquée devant le juge, à Paris (voir l'encadré « une longue attente judiciaire »).

### **« L'infarctus, complication des intoxications au sulfure d'hydrogène »**

Claude Lesné, dans sa note synthétisant son rapport, affirme que « *Le sulfure d'hydrogène bloque l'utilisation de l'oxygène dans les cellules de l'organisme, et déclenche de façon privilégiée des lésions dans les tissus à forte demande en oxygène, comme le muscle cardiaque* ». Par ailleurs, « *six infarctus du myocarde, consécutifs à des intoxications au sulfure d'hydrogène, ont été publiés dans les revues scientifiques de 1954 à 2004, dont deux se sont terminées par un décès* », note-il. Une thèse d'autant plus plausible, selon

le docteur, que l'autopsie pratiquée a montré des défauts d'oxygénation du myocarde, antérieurs, et que donc le danger de mort, à des degrés plus faibles d'exposition au sulfure d'hydrogène, est plus élevé pour des personnes comme Thierry Morfoisse que pour des personnes ayant une oxygénation jugée « normale ». « *La justice affirme que l'infarctus du myocarde n'a rien à voir avec les algues vertes, alors que l'infarctus du myocarde est une complication des intoxications au sulfure d'hydrogène, connue et reconnue des spécialistes de médecine du travail, observée et publiée depuis 60 ans dans le « Lancet », la plus prestigieuse des revues médicales de référence* », défend aussi le docteur Claude Lesné.

Le comité de soutien à la famille Morfoisse souhaite qu' « *une solution judiciaire enfin juste soit trouvée dans cette affaire dramatique* ». « *La famille Morfoisse est convoquée au Tribunal de Grande Instance de Paris le 25 avril prochain. C'est, pour elle, la première entrevue avec un juge d'instruction du Pôle Santé de Paris, depuis près de vingt mois d'attente et de doutes* », précise Gilles Willems pour le Comité de Soutien et l'association Sauvegarde du Penthièvre. Tous espèrent maintenant que la plainte déposée ne sera pas rejetée.

## ***Une longue attente judiciaire***

### *Le rappel des faits :*

- ***22 juillet 2009*** : Décès de Thierry Morfoisse d'un infarctus du myocarde, après avoir passé l'après-midi à charger et décharger des algues vertes en putréfaction provenant des plages de Binic (22).

- **28 juillet 2009** : Un cheval meurt sur la plage de Saint-Michel-En-Grève (22), enlisé dans une vasière à proximité d'algues vertes en décomposition
- **7 septembre 2009** : Ouverture d'une enquête préliminaire concernant la mort de Thierry Morfoisse
- **25 septembre 2009** : La famille rencontre pour la première fois le procureur, qui explique que les analyses toxicologiques montrent qu'il y a bien de l'hydrogène sulfuré dans le sang de Thierry Morfoisse. Mais que l'échantillon sanguin n'ayant pas été conservé dans de bonnes conditions, rien ne permet d'affirmer que le H<sub>2</sub>S provient bien des algues vertes.
- **5 novembre 2009** : Les conclusions de l'autopsie sont révélées. Le procureur conclut que Thierry Morfoisse est mort d'un infarctus du myocarde « récidivant », et qu'il ne peut être établi de lien entre les algues vertes et son décès, la victime étant « un gros fumeur » et ayant des artères bouchées. L'affaire est « close » en « l'absence d'infraction »
- **6 décembre 2009** : Création du comité de soutien à la famille de Thierry Morfoisse, animé par l'association Sauvegarde du Penthièvre, présidée par André Ollivro. Il est financé principalement par la fondation pour une Terre Humaine. Le comité comprend les structures suivantes : ACEQV, Collectif Cadre de l'Hurel, U.S Solidaires, Côtes-d'Armor Nature Environnement, Sous le vent les pieds sur terre, BDZE, AE2D, Sauvegarde du Trégor, AE2D, Sauvegarde du Trégor, Sauvegarde du Penthièvre, Fondation Terre Humaine.
- **25 février 2010** : Le procureur communique les résultats d'analyse à la famille Morfoisse, qui les communique au comité de soutien. Il est mentionné dans les résultats un taux d'hydrogène sulfuré de « 1,4mg/l de sang qui

*indique une exposition massive à l'hydrogène sulfuré, pour autant on ne peut totalement écarter une formation post-mortem d'H<sub>2</sub>S dans le cas où les prélèvements biologiques n'auraient pas été conservés dans les conditions optimales (moins de 20°) ». Les analyses sont confiées à Claude Lesné, qui travaille sur celles-ci avec Françoise Riou chef du Département de Santé Publique de Rennes I et André Picot expert européen, créateur et ancien Directeur de l'Unité de prévention chimique au CNRS . Leur contre-enquête ne remet pas en cause les conclusions précédentes, mais ils estiment qu'elles « sont suffisamment explicites pour que les représentants de l'Etat admettent à présent les faits et cessent de faire obstacle à la reconnaissance de ce décès en accident du travail »*

- **22 avril 2010** : La famille dépose plainte contre X pour homicide involontaire
  - **20 avril 2011** : Le dossier est transféré au Pôle Santé Parisien. Les juges d'instruction se succèdent, les expertises et contre-expertises aussi.
  - **10 avril 2014** : Le Comité de soutien organise une conférence et invite Claude Lesné, qui présente un rapport qui sera présenté au juge le 25 avril, date à laquelle la famille est convoquée à Paris.
-

# Quand les "déchets" peuvent devenir des "trésors"...

A lire aussi

[Des étudiants veulent mobiliser contre le gaspillage alimentaire](#)

[Des étudiants inventifs au service du développement durable](#)

Plus d'infos

[www.telecom-bretagne.eu/](http://www.telecom-bretagne.eu/)

---

## Une autre mobilité est en marche dans le Pays de Redon

*« L'idée, avec la mise en place de cette démarche, était de*

*répondre à un besoin d'agrégation de plusieurs problématiques liées à la mobilité (développement du territoire, économie, transports publics...). Elle est un enjeu important pour notre territoire à dominante rurale, en terme environnemental, économique, et social »*, explique Fanny Barcat-Michaud, chargée de mission mobilités durables à la Medefi. La démarche a aussi pour objectif d'accompagner les changements de comportements en terme de mobilité sur le territoire, de construire et d'articuler des solutions de déplacements, et de non-déplacements. Elle s'inscrit dans le cadre du projet européen « Rural Alliances », financé par le fonds européen Feder, qui a pour volonté de faciliter la mise en place d'initiatives prises par des « alliances » formées de communautés locales, d'entreprises du secteur, d'associations, de collectivités...« *L'idée est de développer des solutions de mobilité alternatives, ou de non-mobilité, portées par les usagers eux-mêmes* », affirme Fanny Barcat-Michaud.

### **Sensibilisation, ateliers participatifs, et « stop de proximité »**

Concrètement, dans le cadre de la démarche, plusieurs actions sont actuellement en cours. « *Il y a d'abord tout un travail concernant la sensibilisation des usagers* », précise Morgane Maguer, chargée de communication à la Medefi. « *Nous avons créé un jeu de cartes, sous forme de jeux de rôle, baptisé « bougeons mieux ! », autour du thème des mobilités. Un film a été également réalisé, par une compagnie locale, Casus Délire, dont l'objectif est de sensibiliser à la création d'alliances rurales pour développer des projets innovants revitalisant le territoire* », poursuit-elle.

En terme de mise en place de solutions de mobilités, des projets sont également sur les rails, voir ont déjà vus le jour. C'est le cas des « ateliers participatifs », qui sont

issus d'une « alliance » entre une agence spécialisée dans la mobilité et une compagnie de transports, et portant sur un projet d'offre de transport combinant marchandises et personnes. « *Les usagers sont invités à être partie prenante du projet, en déterminant par exemple le trajet. Cela se construit au fur et à mesure* », détaille Fanny Barcat-Michaud. Autre exemple, le « stop de proximité », qui permet une mise en relation d'automobiliste ayant de la place dans leur voiture et d'« auto-stoppeurs » demandeurs. « *Le dispositif a été lancé avec toutes les collectivités du Pays, et nous nous chargeons de l'animer* », commente la chargée de mission.

## **Des espace de coworking**

Une action spécifique autour du « coworking » et des espaces de travail partagés est également menée. « *Se questionner sur la mobilité, c'est aussi se dire : je dois me déplacer, mais est-ce que je peux faire en sorte de ne pas avoir le faire ?* », développe Morgane Maguer. « *Nous avons choisi de développer la création d'espaces de travail partagé, qui permettent aux travailleurs mobiles, aux indépendants, de se déplacer moins loin, voire plus du tout, tout en limitant leur isolement et en restant connecté à leur territoire, ce qui était l'une de leurs demandes* », signale-t-elle. Un « estampillage », nommé « Mon autre bureau », a vu le jour sur le territoire, afin de « labelliser » les espaces susceptibles d'accueillir les « coworkeurs » du secteur. « *Cela se met en place progressivement depuis janvier* », rapporte Fanny Barcat-Michaud, « *Pour le moment 3 lieux sont identifiés* ». La Medefi espère bien que ces initiatives prendront leur envol dans les mois à venir !

---

# Un restaurant-épicerie « made in pas loin »

Créer une épicerie-restaurant sous forme coopérative, approvisionnée par circuits courts. C'est le pari que se lancent Nadia Boukir et Frédéric Mercier, deux Nantais. Cela fait maintenant un an et demi qu'ils travaillent sur le projet. *« Depuis plusieurs années, je réfléchis aux questions liées à l'alimentation. J'ai auparavant travaillé dans le développement local, ce qui m'a amenée également à prendre conscience des problématiques liées à l'aménagement du territoire et à l'agriculture »*, explique Nadia. Suite à sa rencontre avec Frédéric, qui partage sa vision, vient l'idée de créer un lieu qui ferait la part belle aux productions locales. *« Il y a vraiment des choses à mettre en place pour reconstruire la filière directe entre agriculteurs et consommateurs »*, estiment les deux associés qui privilégient des producteurs pratiquant une agriculture durable. *« Nous ne choisissons pas forcément ceux qui sont labellisés, nous nous attachons davantage à la démarche »*, précisent-ils. *« Nous allons vérifier sur le terrain, dans les exploitations, notamment que certains critères économiques soient respectés, comme par exemple une bonne rémunération pour le personnel »*, détaillent-ils. Tous sont situés sur le territoire, le moins loin possible suivant les produits. *« Et nous souhaitons privilégier le regroupement, car, outre les émissions de CO2 réduites, cela nous permet d'économiser en terme de transport et de logistique, et de pouvoir proposer des prix accessibles au plus grand nombre »*.

**« Un véritable lieu de vie »**

Le « Made in pas loin » proposera aussi des « produits

suspendus ». Derrière ce mot un peu étonnant se cache un concept très simple, qui commence à essaimer dans toute la France : des clients, en plus de leurs produits achetés ou consommés (café, baguette, sandwichs ou autre), en achètent un deuxième qu'ils mettent en « attente » auprès du commerçant. Celui-ci l'offrira alors à une personne qui viendra en faire la demande. Un travail est également en cours avec les services sociaux, pour pouvoir permettre au public en difficulté de venir s'approvisionner à l'épicerie. Des ateliers et rencontres autour de la cuisine sont également prévus, afin que le restaurant-épicerie soit « un véritable lieu de vie », selon Nadia. « L'idée est de mettre l'endroit à disposition d'associations, ou de groupes du quartier, qui bien souvent ont des projets mais pas de lieu pour se réunir », explique-t-elle. « *On espère vraiment pouvoir créer une dynamique, que les citoyens aient envie de s'investir* », renchérit Frédéric. La participation citoyenne est également encouragée par une opération de crowdfunding. Via la plateforme de financement participatif kisskissbankbank, les internautes [sont invités à donner de l'argent afin de financer l'équipement de la cuisine](#) du restaurant. Une autre manière d'impliquer les consommateurs...

Plus d'infos

<http://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/made-in-pas-loin-2>

[https://www.facebook.com/madeinpasloin?ref=br\\_rs](https://www.facebook.com/madeinpasloin?ref=br_rs)

---

# Sur la piste des loutres

Ils s'appellent Alicia, Jonas, Mathieu et Cyril. Tous les quatre sont étudiants en section « gestion et protection de la nature », au lycée agricole de Suscinio. Dans le cadre de leurs études, ils ont été amenés à s'intéresser de près à un animal qu'on ne voit pas souvent, mais qui est bel et bien présent auprès des cours d'eau bretons : la loutre. « *Notre BTS est axé sur la gestion, l'aménagement, la protection de l'environnement et de la biodiversité* », explique Alicia. « *Pour notre seconde année de formation, nous devons répondre à une commande professionnelle autour de la prospection de la Loutre d'Europe sur le bassin Versant du Léguer en Côte d'Armor en partenariat avec le C.R.I.R (centre régional d'initiation à la rivière) basé à Belle-Isle-en-Terre* », poursuit-elle. C'est ainsi que le groupe des quatre a réalisé une étude sur l'état de la population des loutres sur le bassin versant du Léguer. Un projet qui aura duré en tout quatre mois, en collaboration notamment avec le Comité de bassin versant du Léguer, le Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-En-Terre, le Groupe Mammologique Breton et l'association Vallée du Léguer.

## **Une population stable, un vivier de petits**

Chaussés de bottes, la petite équipe a alors réalisé des prospections sur les bords des cours d'eau, et ce durant 30 jours. « *Il s'agissait de relever les traces de la présence de la loutre, par l'observation notamment d'indices* », rapporte Jonas. « *Nous travaillions par groupe de 2, en suivant le même protocole que celui utilisé lors de précédentes études, et en explorant des portions des cours d'eau* », commente-il. Même si les étudiants n'ont pas pu observer de loutres en vrai, ils ont néanmoins pu constater la présence d'empreintes, notamment d'empreintes de petits. « *C'est le signe que le bassin du Léguer est un bassin de colonisation pour la loutre. Les individus jeunes qui y vivent partent après vers d'autres*

secteurs », commente Alicia. D'après les relevés du groupe d'étudiants, la population de loutre sur le bassin du Léguer reste stable, par rapport aux relevés réalisés lors de l'étude précédente. Et l'animal couvre 86% du territoire du Léguer. Toutes les données recueillies ont par ailleurs été transmises au Groupe Mammologique Breton (Gmb), qui étudie de près la population des mammifères sur le territoire breton. « *Et puis, le travail sera sûrement poursuivi l'année prochaine, via un autre projet tutoré* », espèrent les étudiants, pas peu fiers d'avoir contribué à enrichir les connaissances au sujet de la loutre, animal encore bel et bien présent sur le territoire breton .

